NOTRE ÉQUIPE

Des Juristes et Médecins spécialisés à votre écoute pour mettre tout en œuvre afin de vous apporter les meilleures informations et un accompagnement juridique de qualité pour défendre au mieux vos intérêts.

COORDONNÉES

Service d'Aide Juridique APAS-BTP
14-18, rue de la Vanne
92120 **MONTROUGE**

01 53 33 22 32/34
aide-juridique@apas.asso.fr



Mairie de Montrouge
Montsouris
125 BARBES - ORY
Cité Universitaire
Gentilly

Conception et réalisation : Service Communication APAS-BTP - Novembre 2023.

Restons connectés :
www.apas.asso.fr apasbtppasso apasbtp apas-btp apasbtp

apas-btp

LE SERVICE D'AIDE JURIDIQUE



Un service gratuit pour vous aider à faire face aux difficultés ou litiges rencontrés dans votre vie privée

Ce service est dédié uniquement aux salariés des entreprises d'Île-de-France adhérentes à l'APAS-BTP.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Notre équipe est à votre écoute et met tout en œuvre pour vous apporter un accompagnement juridique de qualité. Pour cela, notre champ d'action s'étend à plusieurs domaines :

- **droit de la protection sociale et de la santé,**
- **droit des assurances,**
- **droit de la famille,**
- **droit immobilier,**
- **droit des baux,**
- **droit de la consommation...**





NOTRE MANIÈRE D'INTERVENIR

Nos juristes travaillent en collaboration avec des médecins diplômés en réparation juridique du dommage corporel qui peuvent intervenir dans diverses situations (maladie, accident, invalidité, erreur médicale).



Selon les situations, le service intervient de manière différente, allant de l'information juridique à un accompagnement personnalisé dans des démarches amiables et/ou judiciaires.



PRISE EN CHARGE

La prise en charge par notre service est globale et les conditions d'accès très souples. Le soutien et la recherche de solutions à vos problèmes peuvent être réalisés en collaboration avec le service social interentreprises de l'APAS-BTP.

Nos juristes ne peuvent intervenir au même titre qu'un avocat. Si nécessaire, une orientation peut être proposée. Dans ce cas, les honoraires de celui-ci sont à la charge du client.









Plus d'informations sur www.apas.asso.fr

Nos juristes sont à votre écoute

01 53 33 22 32 / 34